

Département de
Meurthe et Moselle
Arrondissement de
Nancy
Canton de Val de
Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 12 avril 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 12 avril à 20h30, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 6 avril 2018. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ-M. MACHADO - MME RASCAGNERES-GARCIA-
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU -M. MARLIN - MME PLAYE - MME SCHREIBER - MME SCHWARZ - M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY - M. JULIEN - M. VERY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK - M. BECKER - MME DROUOT - MME FOUET - M. GRANDBASTIEN - MME ROTA M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO - M. DOSE
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC - M. FALCETTA - MME GEOFFROY
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à M. VERGANCE
<i>Lay-St-Christophe</i>	M MEDART à MME BEGORRE MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. HUET à M. BERNARDO MME GUENSER à M. DOSE
<i>Marbache</i>	M. MAXANT à M. TROGRIC
<i>Pompey</i>	M. KUHN à MME GEOFFROY MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN -M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°28 – DA du 12/04/2018

Rapporteur : Monsieur le Président

**Convention de mise à disposition de locaux pour le fonctionnement de
la micro crèche « L'Hirondelle » à Custines**

La Halte-Garderie itinérante L'île aux Enfants comprend 3 sites de 12 places implantés dans les communes de Liverdun, Marbache et Custines.

L'accueil proposé sur le site de Custines, situé rue des Ecoles, évolue. En effet, le service d'accueil petite enfance était assuré tous les lundis et vendredis de 8h à 12h et de 14h à 18h. Depuis le 06 novembre 2017, un accueil est proposé du lundi au vendredi sur une plage horaire de 7h30 à 18h30. Cet équipement est rattaché au cadre réglementaire des micro-crèches, sa capacité d'accueil est limitée à 10 places.

La Communauté de Communes versera en contrepartie de l'utilisation des locaux un loyer à la commune de Custines. Le montant du loyer est de 7 955 euros pour l'année 2018. Il sera révisé au premier janvier de chaque année.

Les engagements des deux parties sont fixés dans la convention jointe qu'il vous est proposé d'adopter.

Je vous laisse le soin d'en délibérer,

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission des services à la population du 16 mars 2018,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de mise à disposition de l'extension du bâtiment périscolaire pour organiser l'accueil en micro-crèche de jeunes enfants.

AUTORISE le Président à signer cette convention.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC